

Effectif légal
des Conseillers: 37
Nombre de Conseillers
présents: 35

Commune de 31.000
habitants et plus

DEPARTEMENT DE LA REUNION
MAIRIE DE SAINT-DENIS

ELECTIONS SENATORIALES

Elections pour la désignation des délégués supplémentaires
et des délégués suppléants devant prendre part à l'élection
des Sénateurs

-----0-----

PROCES-VERBAL

L'an mil neuf cent soixante cinq le Dimanche Cinq Septem-
bre le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Denis s'est réuni à
Neuf heures, à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, à l'effet de
procéder à l'élection de trente quatre délégués supplémentaires et trente
et un suppléants.

Le bureau est composé de:

M. Gabriel MACE, Maire, Président,
assisté de:

M. MESNIER Georges) les deux membres du Conseil
M. DIJOUX Joseph) les plus âgés présents et
) acceptant
M. RAMASSAMY Adolphe) les deux membres du Conseil
M. LAURET Gérard) les plus jeunes présents et
) acceptant

M. LAURET Gérard est désigné comme Secré-
taire.

Le Président a ouvert la séance et a précisé que les pièces
suivantes ont été déposées sur le bureau:

- 1°) - l'arrêté n° 1.621 DAG/2 du 19 Août 1965 convoquant les Con-
seils Municipaux des diverses Communes du Département en vue
de la désignation de leurs délégués et suppléants appelés à parti-
ciper à l'élection des Sénateurs le 26 Septembre 1965;
- 2°) - la circulaire n° 44 DAG/2 en date du 19 Août 1965 relative à la
désignation des Délégués des Conseils Municipaux.

.....

Les lettres de MM. Gabriel MACE et Raymond PARIS, Conseillers Municipaux et Conseillers Généraux désignant leurs suppléants, comme électeurs de droit, savoir M. Georges LEVENEUR, désigné par M. MACE et M. Julien CEROU désigné par M. PARIS.

M. M. Leveneur et Cerou sont en conseil municipal désignés par le Maire

Il a également donné lecture des candidatures qui ont été déposées sur le bureau avant l'ouverture de la séance.

Il a rappelé que l'élection a lieu à la représentation proportionnelle avec l'application de la règle du plus fort reste.

Le bureau électoral a ensuite procédé sans débat et au scrutin secret à l'élection des délégués supplémentaires et suppléants.

Le scrutin a donné les résultats suivants:

- Votants: 35
- Blancs ou nuls: (enveloppe vide) . 1
- Suffrages exprimés: 34

A été obtenu :


Liste d'ACTION REPUBLICAINE"	34 Voix
------------------------------	---------

- Quotient concernant les délégués supplémentaires:

$$\frac{34}{34} = 1$$

- Quotient pour les suppléants:

$$\frac{34}{31} = 1,09$$


./.....

Il a été ensuite procédé aux opérations suivantes :

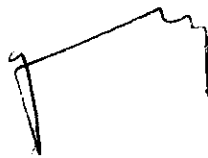
I - DELEGUES SUPPLEMENTAIRES :

- Attribution au quotient :

LISTE d'ACTION REPUBLICAINE" : 34 mandats reste : 0

- Mandats ayant été attribués :

- | | |
|------------------------------|-------------------------------------|
| - CLAIN Maxime | - BALBINE, ép. RAOUL Marcel |
| - RICARD Anna | - LEFOULON Alix |
| - MAUHEAU Charles (père) | - GUNE.BIVE, ép. CHANE.KUNE Maurice |
| - BEDIER Georges | - TITUS Raoul |
| - DUPUY, ép. BOURHIS Camille | - FONTAINE Raymond |
| - MONDON Théodore | - JISTA Maxime |
| - CHASSAGNE Yves | - FERON Julien |
| - PRECOURT Armand | - DALLEAU Célésus |
| - LAURET Gilbert | - PARIS Jurieu |
| - DIOMAT Roger | - LEBON Antoine |
| - PAYET Joseph | - RAMASSAMY Roland |
| - GASTRIN Lucie | - LICHARDY André |
| - NALLATAMBY Alexandre | - BAILLIF Odéric |
| - GROS Gérard | - HOATRAU Marc |
| - SAUGER Louis (père) | - VIRAMOUTOU Jean-Baptiste |
| -GOLMARD (Vve TORGE Jules) | - RAYEROUX Georges |
| - LEGROS Léopold | - FONTAINE Remy |



II - SUPPLEANTS

- Attribution au quotient :

LISTE d'ACTION REPUBLICAINE: 31 mandats reste 10

- | | |
|----------------------------|--|
| - MOUNIEN ép. BEDIER Raoul | - FASY Louis |
| - MACE Jacques | - TURPIN Maxo |
| - MAUREAU Hervé | - MONJOL Jacques |
| - DORSEUIL Christian | - PAYET Andréa |
| - SAUGER Louis (fils) | - BOURHIS Jean |
| - PAYET Eric | - RASSIANGA Alex |
| + LORANS Henri | - NATIVEL Raoul |
| - RAVATE Issop | - GIRARDOT Jean-Baptiste <u>Marius</u> |
| - HAVIERNICK Joseph | - RIVIERE Germain |
| - DESRUISSEAU Lucien | - MOUTOUSSEAMY Emmanuel |
| - BOUCHER Willy | - DE FLORE Micheline |
| + RIQUEL Jack | - HORTANCE Alphonse |
| - KICHENIN Axel | - PAYET Théophile |
| - ERUDEL Raoul | - MARTIN Adrien |
| - LALLEMAND Paul | - SINAN René |
| | - BOYER Georges-Marie |



Ces opérations étant terminées, le Président a proclamé élus comme :

DELEGUES SUPPLEMENTAIRES

- CLAIN Maxime
- RICARD Anna
- MAUREAU Charles
- BEDIER Georges
- DUPUY ép. BOURHIS Camille
- MONDON Théodore
- CHASSAGNE Yves
- PRECOURT Armand
- LAURET Gilbert
- DIOMAT Roger
- PAYET Joseph
- GASTRIN Luce
- NALLATAMBY Alexandre
- GROS Gérard
- SAUGER Louis (père)
- GOLMARD, veuve TORGE Jules
- LEGROS Léopold
- BALBINE ép. RAOUL Marcel
- LEFOULON Alix
- OUNE, BIVE ép. CHANE KUNE
- TITUS Raoul
- FONTAINE Raymond
- JISTA Maxime
- FERON Julien
- DALLEAU Célés
- PARIS Jurien
- LEBON Antoine
- RAMASSAMY Roland
- LICHARDY André
- BAILLIF Odéric
- HOARAU Marc
- VIRAMOUTOU Jean-Baptiste
- RAYEROUX Georges
- FONTAINE Rémy

DELEGUES SUPPLEANTS

- MOUNIEN ép. BEDIER Raoul
- MACE Jacques
- MAUREAU Hervé
- DORSEUIL Christian
- SAUGER Louis (fils)
- PAYET Eric
- LORANS Henri
- RAVATE Issop
- HAVIERNICK Joseph
- DESRUISSEAU Lucien
- BOUCHER Willy
- RIQUEL Jack
- KICHENIN Axel
- ERUDEL Raoul
- LALLEMAND Paul
- FASY Louis
- TURPIN Maxo
- MONJOL Jacques
- PAYET Andréa
- BOURHIS Jean
- RASSIANGA Alex
- NATIVEL Raoul
- GIRARDOT Jean-Baptiste Marius
- RIVIERE Ger main
- MOUTOUSSAMY Emmanuel
- DE FLORE Micheline
- HORTANCE Alphonse
- PAYET Théophile
- MARTIN Adrien
- SINAN René
- BOYER Georges-Marie

Après la proclamation le Maire, Président, au nom du bureau, appelle tous les élus à donner leur acceptation. Tous les élus présents donnent leur acceptation.

Sont déclarés absents auxquels sera notifiée leur élection: MM. Clain Maxime - Maureau Charles - Mondon Théodore - Precourt Armand - Fontaine Rémy - Macé Jacques - Lorans Henri - Ravate Issop - Turpin Maxo - Rassianga Alex, Rivière Georges, Boyer Georges-Marie. Les acceptations autres que celles des absents.

Le Président ayant déclaré le scrutin ouvert et appelé au vote, M. Jules REYDELLET prend la parole et déclare avoir remis personnellement une liste au Maire. Celui-ci réplique qu'un simple projet de liste ne comportant que des propositions de noms à désigner en définitive par lui, lui a été en effet adressé à titre personnel et confidentiel. Ces propositions ne peuvent être considérées valables, attendu qu'elles ne constituent pas une liste déposée sur le bureau avant l'ouverture de la séance, conformément à la loi.

En conséquence, le bureau unanime décide qu'une seule liste a été déposée conformément à la loi.

Avant de clore le Maire, Président, déclare au nom du bureau et fait mention au présent procès-verbal de la désignation, sur leur présentation de :

M. Georges LEVENEUR, comme remplaçant M. Gabriel MACE, Conseiller Général,

M. Julien CEROU, comme remplaçant M. Raymond PARIS, Conseiller Général.

MM. Georges LEVENEUR et Julien CEROU devenant électeurs de droit.

M. Julien CEROU, présent, déclare accepter.

En outre, les Conseillers Municipaux présents déclarent choisir leurs délégués suppléants sur la Liste d'"ACTION REPUBLICAINE".

D'autre part, M. Julien CEROU, délégué de droit comme remplaçant M. Raymond PARIS, déclare choisir son suppléant sur la Liste d'"ACTION REPUBLICAINE".

Le Président lève la séance à 9 H.50.

Le Président,

Les Membres du Bureau,

[Signature]

[Signature]

PREFECTURE
de
LA REUNION

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction des Affaires
Générales

2^{ème} Bureau

A R R E T E n° 1 621 /DAG/2

convoquant les Conseils Municipaux des diverses Communes du Département en vue de la désignation de leurs délégués et suppléants appelés à participer à l'élection des Sénateurs le 26 Septembre 1965.

LE PREFET DE LA REUNION
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la Loi du 28 Pluviôse, An VIII ;

VU la Loi du 19 Mars 1946 tendant au classement comme Départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane Française et de la Réunion ainsi que les textes qui l'ont complétée ou modifiée ;

VU les ordonnances n° 58-1097 du 15 Novembre 1958 portant Loi organique relative à la composition du Sénat et n° 58-1098 du 15 Novembre 1958 relative à l'élection des Sénateurs ;

VU le Décret n° 59-415 du 15 Mars 1959 portant application de l'Ordonnance n° 58-1098 susvisée ;

VU le Décret n° 65 661 du 9 Août 1965 portant convocation des Collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs ;

SUR la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} - En vue de l'élection des Sénateurs dont la date a été fixée au 25 Septembre 1965, les Conseils Municipaux des diverses communes du Département de la Réunion sont convoqués le 5 Septembre 1965 à l'effet de désigner leurs délégués et suppléants dans les conditions fixées ci-après.

./.

ARTICLE 2 - Le nombre des délégués et des suppléants est fixé ainsi qu'il suit pour chaque commune du Département.

	Nombre de délégués	Nombre de dé- légués sup- plémentaires	Nombre de suppléants
1) Communes de moins de 9000 habitants			
Plaine des Palmistes	5		5
Saint-Philippe	7		5
Avirons	15		5
Bras-Panon	15		5
Cilaos	15		5
Entre-Deux	15		5
Etang-Salé	15		5
Petite-Ile	15		5
Possession	15		5
Sainte-Rose	15		5
Salasia	15		5
Trois-Rassins	15		5
2) Communes de 9 000 à 30 999 habitants			
Sainte-Suzanne	25		15
Sainte-Marie	27		15
Saint-André	27		15
Saint-Benoît	27		15
Saint-Joseph	27		15
Saint-Leu	27		15
Saint-Louis	27		15
Tampoa	27		15
Port	27		15
3) Communes de plus de 30 999 habitants			
Saint-Pierre	31	5	25
Saint-Paul	31	5	27
Saint-Johns	37	15	32

ARTICLE 1 : Dans les Communes de moins de 9 000 habitants les délégués et leurs suppléants sont élus département, au scrutin majoritaire à 3 tours.

Aux deux premiers tours, les candidats élus ont été; au troisième tour, la majorité relative suffit.

En cas d'égalité de voix, le plus âgé est élu.

Aux deux premiers tours, les suppléants sont élus au scrutin majoritaire à deux tours, dans les mêmes formes.

ARTICLE 4 : Dans les autres Communes, qui comptent plus de 9 000 habitants, les délégués suppléants sont élus suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle des plus forts votes, sans panachage ni vote préférentiel.

Les délégués suppléants sont élus suivant le même mode de scrutin.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal se réunit dès 9 heures.

ARTICLE 6 : M. Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Sous-Préfet de Saint-Denis et les Maires du Département sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Conseil des Actes Administratifs; il sera en outre affiché à la porte des mairies et notifié à tous les membres du Conseil Municipal.

Saint-Denis, le 12 Août 1965

Pour M. HENRY, absent en mission
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J. CLUCHARD

Code légal
N° Conseil : 37
Nombre de Conseillers
éligibles : 35.

Département de la Réunion
Mairie de Saint-Denis

Élections Sénatoriales

commune de 31.000
habitants et plus

Élections pour la désignation des délégués supplémentaires et des délégués suppléants devant prendre part à l'élection des sénateurs

Procès-Verbal

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Denis s'est réuni à neuf heures, à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, à l'effet de procéder à l'élection de trente quatre délégués supplémentaires et trente et un suppléants.

Le bureau est composé de :
M. Gabriel MACE, Maire, Président,

assisté de :
M. Mesnier Georges } les deux membres du Conseil les plus âgés
M. Dijoux Joseph } présents et acceptant.

M. Namassamy Adolphe } les deux membres du Conseil les plus jeunes
M. Laurant Gérard } présents et acceptant.

M. Laurant Gérard est désigné comme Secrétaire

Le Président a ouvert la séance et a précisé que les procès-verbaux ont été déposés sur le bureau :

1° - Procès-verbal N° 1681 DAB12 du 19 Août 1965 concernant les Conseils Municipaux des diverses Communes du Département en vue de la désignation de leurs délégués et suppléants appelés à participer à l'élection des Sénateurs du 26 septembre 1965;

circulaire N° 44 1965 en date du 19 août 1965 relative à la
élection des Délégués des Conseils Municipaux.

MM. Gabriel MACE et Raymond PARIS, Conseillers Municipaux et
présentant leurs suppléants, comme électeurs de droit, savoir
LEVENEUR désigné par M. MACE et M. Julien LE ROU désigné par M. PARI
sont en conséquence désignés par le Collège

également donné lecture des candidatures qui ont été déposées sur le bureau
au cours de la séance.

Il est précisé que l'élection a lieu à la représentation proportionnelle avec l'application
du plus fort reste.

Le Collège a ensuite procédé sans débat et au scrutin secret à l'élection
des suppléants et suppléantes.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

	35
bulletins (enveloppe vide) :	1
exprimés :	34
obtenus :	
ACTION REPUBLICAINE	34 voix

Quotient concernant les délégués supplémentaires :

$$\frac{34}{34} = 1$$

Quotient pour les suppléants :

$$\frac{34}{31} = 1,09$$

Il a été ensuite procédé aux opérations suivantes :

I. Délégués Supplémentaires.

Attribution au quotient :

liste d'« ACTION REPUBLICAINE » : 3/4 mandats reste : 0

Mandats ayant été attribués :

- | | | | |
|-----------------|------------------|-------------------------|----------------|
| - Blain | Maxime | - Balvine, ép. Raoul | Jacod |
| - Ricard | Anna | - de Joubert | Alix |
| - Maureau | Charles (père) | - Oune-Bive, ép. Chane. | Rune Javice |
| - Bédier | Georges | - Gitus | Raoul. |
| - Dupuy, ép. | Bolellys Camille | - Pontaine | Raymond |
| - Mondon | Chéodote | - Jista | Maxime |
| - Chassagne | Joes | - Person | Julien |
| - Pécourt | Armand | - Dalleau | Pélieu |
| - Larnet | Gilbert | - Paris | Juvin |
| - Diomat | Roger | - de bon | Antoine |
| - Payet | Joseph | - Ramassamy | Roland |
| - Gastin | Luce | - Sieghardy | André |
| - Nallatambay | Alexandre | - Baillif | Odeuc |
| - Gros | Gerard | - Hoarau | Jane |
| - Saupier | Jain (Père) | - Vivamoutou | Jean. Baptiste |
| - Admédid (Voc) | Georges Jules) | - Rayeroux | Georges |
| - Lefros | Seppold. | - Pontaine | Henry. |

II - Suppléants.

- Attribution au protenant:

Liste 1^{re} "ACTION REPUBLICAINE": 31 mandats

reste: 6

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Mounier, ép. Bédier Raoul - Macé Jacques - Mureau Hervé - Darsuil Christian - Saupier Louis (fils) - Payet Marie - Solans Henri - Mavate Joseph - Haviernick Joseph - Devissieux Julien - Boucher Willy - Miquel Jack. - Richemin Axel - Brudel Raoul - Lallemand Paul | <ul style="list-style-type: none"> - Fany Louis - Couffin Maxo - Mondol Jacques - Payet Andréa - Bouvins Jean - Massimpa Alex - Nativel Raoul - Girardot Jean-Baptiste - Rivière Germain - Loutsussmy Emmanuel - De Flores Micheline - Natance Alphone - Payet Théophile - Martin Adrien - Simon René - Boyer Georges |
|--|---|

Ces opérations étant terminées, le Président a proclamé élus comme:

Députés suppléantaires:

- Clair Maxime
- Ricard Tony
- Mureau Charles
- Bédier Georges
- Dupuy, ép. Boullin Camille
- Mondol Théodore
- Chassagne Yves
- Picourt Armand

Députés Suppléants.

- Mounier, ép. Bédier Raoul
- Macé Jacques
- Mureau Hervé
- Darsuil Christian
- Saupier Louis (fils)
- Payet Marie
- Solans Henri

- Laurent	Gilbert
- Diomat	Roger
- Payet	Joseph
- Gattin	Suce
- Maltamy	Alexandre
- Gros	Gerard
- Sauger	Louis (pere)
- Golobard (loc. Gaze)	Jules
- de Gros	de Goffin
- Balline, ep.	Raoul Marcel
- de Joubert	Ilise
- Dame Sive, ep.	Chene Rene Maurice
- deitus	Raoul
- Fontaine	Raymond
- Hista	Yvonne
- Peron	Julien
- Dalleau	Alain
- Paris	Jurien
- Joubert	Antoine
- Mamassamy	Roland
- Schandy	Annie
- Baillif	Odette
- Houran	Marie
- Vivamontain	Jean-Baptiste
- Meyerovic	Georges
- Fontaine	Remy.

- Morote	Josop
- Haviernick	Joseph
- Desmusscaux	Jurien
- Boucher	Willy
- Raquel	Jack
- Richemin	Ruel
- Bonnel	Raoul
- Gallemand	Paul
- Paoy	Louis
- Guipin	Maxa
- Gonjel	Jacques
- Payet	Andree
- Bodinus	Mear
- Passinqua	Alex
- Motive	Raoul
- Ricardot	Jean-Baptiste
- Riviere	Germain
- Montgessamy	Manuel
- De Flore	Micheline
- Hatance	Alphonse
- Payet	Stephane
- Martin	Adrien
- Jenan	René
- Boyer	Georges-Marie

Après la proclamation, le Maire, Président, au nom du Bureau, appelle tous les élus à donner leur acceptation. Tous les élus présents, donnent leur acceptation. Sont déclarés absents ceux qui n'ont pas été présents, sera notifiée leur élection: M. M. Clair Maxime - Nouveau Charles - Mondon Chéadole - Brecoat Armand - Fontaine Remy - Marcé Jacques - Dorans Henri - Morote Josop - Guipin Maxa - Passinqua Alex - Riviere Germain - Boyer Georges-Marie

Le Président reprend nommément toutes les acceptations autres que celles des absents.

Le Président ayant déclaré le soutien ouvert et appelé au vote, M. Jules REYDELLET prend la parole et déclare avoir remis personnellement une liste au Maire. Celui-ci réplique qu'un simple projet de liste ne comportant que des propositions de noms à désigner en définitive par lui, lui a été en effet adressé à titre personnel et confidentiel. Les propositions ne peuvent être considérées valables, attendu qu'elles ne constituent pas une liste de passé sur le bureau avant l'ouverture de la séance, conformément à la loi.

En conséquence, le bureau unanime décide qu'une seule liste a été déposée conformément à la loi.

Avant de clore, le Maire, Président, déclare au nom du bureau et fait mention au présent procès-verbal de la désignation, sur leur présentation de :

M. Georges LEVENEUR, comme remplaçant M. Gabriel MACE, Conseiller Général

M. Julien CEROU, comme remplaçant M. Raymond PARIS, Conseiller Général.

M.M. Georges LEVENEUR et Julien CEROU devenant spectateurs de droit.

M. Julien CEROU, présent, déclare accepter.

En outre, les Conseillers Municipaux présents déclarent choisir leurs délégués suppléants sur la liste d'ACTION REPUBLICAINE.

D'autre part, M. Julien CEROU, délégué de droit comme remplaçant M. Raymond PARIS, déclare choisir son suppléant sur la liste d'ACTION REPUBLICAINE.

Le Président lève la séance à 9 H 50.

Le Président,

Les Membres du Bureau,

~~Raymond PARIS~~ 